



La taxe d'apprentissage : mode d'emploi

Décembre 2020

GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT (GEM) EST UNE ÉCOLE ENGAGÉE, POUR LA SOCIÉTÉ ET POUR LES ENTREPRISES. LE MONDE ÉVOLUE, L'ENSEIGNEMENT AUSSI ; EN 2021 ENCORE, NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE CONTRIBUTION !

**QUAND VERSER VOTRE
SOLDE DE TAXE
D'APPRENTISSAGE
(OU « BARÈME ») ?**

**VOTRE VERSEMENT DOIT
NOUS PARVENIR ENTRE LE**

1^{er} janvier

et le

**31 mai
2021***

À réception, nous vous adressons
un reçu avec le montant et la date
de versement.

**GEM EST HABILITÉE
À RECEVOIR VOTRE
VERSEMENT DE TAXE
D'APPRENTISSAGE,
AVEC LE CODE UAI**

0382778 N

Le saviez-vous ?

Le nouveau barème, appelé « Solde de la taxe d'apprentissage » correspond à 13 % de la T.A. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

0,68%

de votre masse salariale brute 2020
(inchangée) hors Alsace - Moselle

QUOTA

87%

de votre taxe, versés à votre
OPCO de branche

Bénéficiaires exclusifs : les CFA

**"BARÈME" OU SOLDE DE LA
TAXE D'APPRENTISSAGE**

13%

de votre taxe, versés en direct aux
établissements de votre choix

**Adressez votre versement
à GEM avant le 31 mai 2021
en vous connectant sur
grenoble-em.com/taxe**

UN LIEN :grenoble-em.com/taxe**3 ÉTAPES CLÉS :**

- 1/ Je valide mon intention de versement à GEM
- 2/ J'effectue le versement selon le mode de paiement de mon choix
- 3/ Je reçois par mail le reçu libératoire dès réception des fonds par GEM

**COMMENT VERSER À GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT ?****Par carte bancaire,**

Par chèque, à l'ordre de :
EESC Grenoble Ecole de Management Service Taxe
 12 rue Pierre Sépard
 38 000 Grenoble



Par virement :
 RIB disponible sur notre site grenoble-em.com/taxe

En nature : vous pouvez donner à GEM des **matériels et équipements neufs ou déjà utilisés** s'ils sont utiles à nos activités d'enseignement.

Retrouvez l'ensemble des informations sur la réforme de la Taxe et ses modalités de versement sur grenoble-em.com/taxe

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE, RENFORÇONS NOS LIENS

Désormais, vous versez une partie de votre taxe d'apprentissage en direct à des établissements de formations que vous soutenez. C'est l'occasion de renforcer vos liens avec GEM.

Votre versement de taxe d'apprentissage à GEM est précieux pour soutenir nos innovations pédagogiques et former vos futures équipes.

Il nous donne également l'occasion de tisser des liens et d'ouvrir un dialogue : quels profils recherchez-vous ? quelles compétences spécifiques doivent-ils acquérir ? à quels enjeux doivent-ils être préparés : innovation, transformation digitale, nouveaux modes de consommation ?

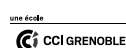
Contactez-nous : nous sommes à votre écoute.

**Exemple de financement d'une innovation pédagogique grâce à votre versement**

En 2020, GEM a mis en place le **My Market Lab**, un espace *Foodstore* pour découvrir l'impact des nouvelles technologies dans l'alimentation alimentaire.

**Votre interlocutrice :**

Agnès Plessis Brandi
 Directrice des Relations commerciales
 04 76 70 61 88
relations.entreprises@grenoble-em.com
grenoble-em.com



12, rue Pierre Sépard
 38 000 Grenoble - France
 +33 4 76 70 60 60
info@grenoble-em.com
 98 rue Didot
 75 014 Paris – France

grenoble-em.com

